

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

05/09/2023

Date d'affichage :

19/09/2023

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize septembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie - Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mr TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Mme Sarah GROSCLAUDE a été nommée secrétaire de séance

**Objet de la
Délibération**

N° 52

**Participation de
l'Association « La
Rosemontoise »
pour achat d'une
porte de garage**

Le Maire :

- rappelle au Conseil Municipal sa décision d'inscrire au budget primitif de l'exercice 2023 le changement de la porte de garage de l'ancien presbytère sis au 9 rue de l'église à Rougegoutte.

- expose que l'Association « La Rosemontoise » propose de participer à cet achat par l'octroi d'une subvention à la Commune de 2.130,33 € (deux mille cent trente euros et trente-trois cents), étant donné que ces travaux bénéficieront essentiellement au lieu de stockage de l'ancien presbytère utilisé par l'association « La Rosemontoise ».

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'accepter la proposition de l'Association « La Rosemontoise » et le versement à la Commune d'une subvention d'un montant de 2.130,33 € (deux mille cent trente euros et trente-trois cents).
- **D'INSCRIRE** ce montant en recettes d'investissement.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois
et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents
Extrait certifié conforme

Le Maire
Guy MICLO

